



Collecte sélective des déchets

Depuis 2013, les actions de collecte, de traitement et de valorisation des déchets des ménages et autres déchets assimilés relèvent de la compétence de la communauté de communes Gally Mauldre.

En 2016, les jours de collecte resteront identiques à 2015.

Le lundi pour les végétaux, le mardi et le vendredi pour les ordures ménagères, le mercredi pour les cartons, le jeudi pour le verre.

Règles générales de collecte

Jours de collecte	Types de déchets	Date de collecte
Lundi	Déchets végétaux	Période hivernale : les 11 janvier et 15 février Le reste de l'année : du 7 mars au 5 décembre
Mardi	Ordures ménagères	Toute l'année
Mercredi	Emballages, cartons et papiers	Toute l'année
Jeudi	Verre	Toute l'année
Vendredi	Ordures ménagères	Toute l'année
Samedi	Gravats	Tous les deux mois, le dernier samedi du mois concerné (mois impairs)

Les produits à collecter doivent être déposés sur le trottoir au plus tôt la veille à partir de 18h30 et au plus tard avant 7h30 le jour de la collecte.

Déchets verts

La collecte des déchets végétaux est réservée aux particuliers ; elle est interdite aux entreprises.

Elle a lieu tous les lundis (sauf en janvier, février et décembre). Attention : 10 sacs et/ou fagots maximum par foyer. Pour des raisons de manutention, le poids des sacs ne doit pas excéder 25kg. Leur longueur ne doit pas dépasser 1,20m.

Benne à gravats

Une benne à gravats est mise à la disposition des usagers le dernier samedi des mois impairs, de 9h à 13h, Chemin des Cochons. Il est formellement interdit d'y déposer déchets toxiques, plâtres et encombrants.

Attention : pour profiter de ce service, vous devez retirer au préalable un bon d'évacuation en mairie.

Déchets Toxiques (Déchets Ménagers Spéciaux)

Un camion de collecte "EcoBus" est présent sur le parking de la place de l'Europe le 4^{ème} mercredi des mois de mars, juin, septembre et le 2^{ème} mercredi du mois de décembre.

Gros Objets - Encombrants

La commune est divisée en trois zones distinctes de ramassage (voir plan imprimé en 4^{ème} couverture).

Zone bleue - ramassage le 3^{ème} jeudi des mois pairs :
Cette zone est située à l'Est de l'axe reliant la route de Saint-Germain, l'avenue des Platanes et la route de Villepreux.

Zone rouge - ramassage le 3^{ème} jeudi des mois impairs :
Cette zone est située à l'Ouest de l'axe reliant la route de Saint-Germain, l'avenue des Platanes et la route de Villepreux.

Zone verte - ramassage le 2^{ème} jeudi des mois pairs :
Les rues du Vallon de Chavenay (commune de Saint-Nom-la-Bretèche) sont rattachées au ramassage de la commune de Chavenay dans le cadre de la mutualisation du service.



Collecte sélective des déchets - CALENDRIER 2016

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 V FÉRIÉ	1 L	1 M	1 V	1 D FÉRIÉ	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J
2 S	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V
3	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S
4 L	4 J	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M	5 V	5 S	5 M	5 J FÉRIÉ	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L
6 M	6 S	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M
7 J	7 D	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M
8 V	8 L	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J V
9 S	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J V	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V
10 D	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S
11 L	11 J V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J V	11 D	11 M	11 V FÉRIÉ	11 D
12 M	12 V	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 M	13 S	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J V	13 D	13 M
14 J	14 D	14 L	14 J V	14 S	14 M	14 J FÉRIÉ	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M B
15 V	15 L	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L FÉRIÉ	15 J R	15 S	15 M	15 J B
16 S	16 M	16 M	16 S	16 L FÉRIÉ	16 J B	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 D	17 M	17 J R	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 L	17 J R	17 S
18 L	18 J B	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J B	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 V	19 S	19 M	19 J R	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 M	20 S	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 J B	20 D	20 M
21 J R	21 D	21 L	21 J B	21 S	21 M	21 J R	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M
22 V	22 L	22 M	22 V	22 D	22 M ●	22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 S	23 M	23 M ●	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S
25 L	25 J	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D FÉRIÉ
26 M	26 V	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 M	27 S	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 J	28 D	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M ●	28 V	28 L	28 M
29 V	29 L	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 S		30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 D		31 J		31 M		31 D	31 M		31 L		31 S

Encombrants : **R** ZONE ROUGE **B** ZONE BLEUE **V** ZONE VERTE Vallon de Chavenay

JOUR FÉRIÉ

Attention si jour férié : collectes modifiées ou annulées. Se reporter au calendrier ci-dessus.

DÉCHETS MÉNAGERS NON-RECYCLABLES

Sacs, poubelles classiques ou conteneur marron

Barquettes, pots de yaourts

→ Mardi et vendredi



VERRE

Bouteilles et pots

Ni vitrerie, ni vaisselle

→ Jeudi



EMBALLAGES, CARTONS RECYCLABLES ET PAPIERS

En vrac dans le bac jaune
Ni sacs plastique, ni déchets ménagers, ni couches, ni papier-peint

→ Mercredi

Papiers, journaux, magazines, bouteilles en plastique, canettes en métal, briques alimentaires, caisses en carton



VÉGÉTAUX

En petits fagots (1,20 m) et sacs laissés ouverts ou conteneurs

→ les lundis 11 janvier et 15 février
→ Tous les lundis du 7 mars au 5 décembre

TOXIQUES

DMS/DEEE
Déchets Ménagers Spéciaux
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

À apporter à l'Écobus stationné au Centre Village
→ de 9h à 12h
Mars - Juin : les 4^e mercredi
Septembre - Décembre le 2^e mercredi

GROS OBJETS ENCOMBRANTS

3^e jeudi du mois

en alternance
R zone rouge (les mois impairs)
B zone bleue (les mois pairs)

2^e jeudi des mois pairs

V zone verte Vallon de Chavenay